

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 08121

Numéro SIREN : 518 813 530

Nom ou dénomination : 2AXES

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt 47922

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	72 845	59 266	13 578	7 734
Autres immobilisations corporelles	59 179	44 582	14 597	7 822
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 471		33 471	33 471
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	165 495	103 849	61 646	49 026
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	300 081		300 081	270 225
Avances et acomptes versés sur commandes	660		660	660
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	531 325		531 325	485 840
Autres créances	22 484		22 484	6 438
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 016		1 016	1 016
Disponibilités	14 950		14 950	15 334
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	870 516		870 516	779 513
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 036 011	103 849	932 162	828 539

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

certifiés conformes à l'original

25, rue Hébert - 92140 CLAMART

Tél : (33) 01 75 32 95 19

E-mail : contact@2axes.fr

SARL au capital de 9 750 euros

RCS Nanterre : 518 813 530

www.2axes.fr

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 750	9 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	638	638
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	64 296	54 229
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	25 926	10 067
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	100 610	74 684
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	388 776	440 642
Emprunts et dettes financières diverses (3)		31
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 709	158 020
Dettes fiscales et sociales	214 211	152 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 856	2 992
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	831 553	753 855
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	932 162	828 539
(1) Dont à plus d'un an (a)	276 098	753 855
(1) Dont à moins d'un an (a)	555 455	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	46 543	30 342
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2 AXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 932 162 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 25 926 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables en vigueur à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 011	9 833		72 845
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 926			3 926
- Matériel de transport	12 373	7 411		19 784
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 248	3 221		35 469
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	111 560	20 464		132 024
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	33 471			33 471
Immobilisations financières	33 471			33 471
ACTIF IMMOBILISE	145 030	20 464		165 495

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		20 464		20 464
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		20 464		20 464
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 278	3 989		59 266
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 926			3 926
- Matériel de transport	10 673	474		11 147
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 126	3 383		29 509
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	96 004	7 845		103 849
ACTIF IMMOBILISE	96 004	7 845		103 849

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 587 280 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	33 471		33 471
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	531 325	531 325	
Autres	22 484	22 484	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	587 280	553 809	33 471

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/dépôts et cautionnem.	59
Clients - factures à établir	315 611
Total	315 669

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 750,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 97,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 831 553 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	46 543	46 543		
- à plus de 1 an à l'origine	342 233	66 135	276 098	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 709	225 709		
Dettes fiscales et sociales	214 211	214 211		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 856	2 856		
Produits constatés d'avance				
Total	831 553	555 455	276 098	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

68 067

(**) Dont envers les associés

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>PGE</i>	342 233
Autres engagements donnés	342 233
Total	342 233

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations**Engagements reçus****Montant en
euros**

Plafonds des découverts autorisés

Avals et cautions

<i>PGE</i>	360 000
Autres engagements reçus	360 000

Total	360 000
--------------	----------------

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

2AXES

Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le trente juin,
à 12H30,

Les associés de la Société « **2AXES** » Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 750 Euros, divisé en 100 parts sociales de 97.50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David DELAYAT,
Propriétaire de 12 parts, ci12

- Et Monsieur Fabrice DELAYAT
Propriétaire de 88 parts, ci 88

Total des parts des présents 100 parts

Soit la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice DELAYAT gérant associé.

Monsieur Fabrice DELAYAT, Gérant, rappelle l'ordre du jour de la réunion, savoir :

- Lecture des opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- Approbation desdits comptes et opération,
- Affectation des résultats,
- Fixation de la rémunération du gérant,
- Quitus à la gérance.

Le Président rappelle que le bilan, le compte de résultat et les annexes au bilan de l'exercice écoulé et le texte des résolutions proposées, ont été soumis à chacun des Associés, au moins quinze jours avant la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

2AXES

Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard ;**
- **Rémunération du Gérant.**

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION- APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de **25 926 €**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, que la somme de **2 848 €** a été enregistrée au titre des amortissements non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus de sa gestion au Gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de **25 926 €** de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **25 926 €**

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2AXES

Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération effective perçue par le Gérant Monsieur Fabrice DELAYAT au titre de l'exercice écoulé, d'un montant de **69 680 €** hors frais, cotisations sociales obligatoires et hors cotisations supplémentaires au titre des contrats conclus.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération de la gérance avec effet du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 date de clôture de l'exercice social en cours, à un montant au plus égal à la somme de **90 000 € (QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS)**, avantage en nature et remboursement des frais exposés dans l'exercice de ses fonctions et sur présentation de justificatifs, en sus.

Cette somme sera majorée des cotisations sociales exigibles au titre du régime des « *Travailleurs Non- Salariés* » qui seront également prises en charge par la société, ainsi que des cotisations supplémentaires relatives aux contrats qu'elle serait amenée à conclure.

Cette rémunération sera versée selon les possibilités de trésorerie de la société et pourra notamment faire l'objet d'une inscription en compte courant d'associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés et répertorié sur le Registre d'Assemblées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15H00.

Et tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Monsieur David DELAYAT



Monsieur Fabrice DELAYAT



25, rue Hébert - 92140 CLAMART
Tél. +(33) 01 75 32 95 19
Mail : contact@2axes.fr
SARL au capital de 9 750 euros
RCS Nanterre : 518 813 530
www.2axes.fr

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le trente juin,
à 12H30,

Les associés de la Société « **2AXES** » Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 750 Euros, divisé en 100 parts sociales de 97.50 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents

.../...

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice DELAYAT Gérant de la société.

.../...

Le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;**
- **Affectation du résultat ;**

.../...

La discussion est ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Gérant ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

« DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de **25 926 €** de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **25 926 €**


Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

.../...

Certifié conforme

Monsieur Fabrice DELAYAT
Gérant


25, rue Hébert - 92140 CLAMART
Tél. +(33) 01 75 82 95 19
mail : contact@2axes.fr
SARL au capital de 9 750 euros
RCS Nanterre 518 813 530
www.2axes.fr